

RESTRICTION À L'EXERCICE

Nos animateurs et nos animatrices sont formés pour améliorer votre condition physique et ne veulent pas nuire à votre santé. Si vous avez des limites à respecter lors de la pratique de l'activité physique qui sont causées par une maladie ou une blessure, vous devez nous le mentionner par écrit.

Pliez ce coupon en deux et remettez-le en main propre à votre animateur dans les plus brefs délais. S'il le faut, demandez conseils auprès de votre médecin.

Les informations transmises demeureront confidentielles.

Restriction à l'activité physique aquatique

Vous devez savoir que :

(inscrire les informations)

signature

date

nom en lettres moulées